

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Action culturelle à la maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles.

La Ville de Bayonne, par une convention signée en décembre 2008 avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Pyrénées-Atlantiques, antenne de Bayonne, et la maison d'arrêt, a engagé la médiathèque dans un partenariat autour du livre et de l'écrit au sein de l'établissement pénitentiaire bayonnais.

Des agents de la médiathèque y dispensent leurs compétences : aides à la constitution d'une collection de livres, à la gestion de la bibliothèque du centre pénitentiaire, et à la formation des détenus-bibliothécaires. Des actions culturelles sont également proposées, en lien avec la programmation culturelle de la médiathèque.

La médiathèque, en collaboration avec les autres signataires de la convention, souhaite poursuivre ces actions et en varier les contenus. En effet, le SPIP, avec les enseignants de la maison d'arrêt, met en place un journal rédigé par les détenus pour lequel une contribution des bibliothécaires est demandée : relecture, mise en page, diffusion. Un professionnel - journaliste, graphiste ou illustrateur – interviendra en soutien à cette démarche de création du journal.

Aussi, pour 2016, un nouveau programme a été élaboré comprenant : une rencontre poétique dans le cadre du Printemps des poètes en mars, une rencontre-débat avec une journaliste-critique d'art lors du Parcours d'artistes de mai, un débat d'idées en septembre, une projection dans le cadre du Mois du film documentaire en novembre, et une rencontre à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'homme en décembre.

Pour ces actions, la médiathèque consacrera 2 630 € de son budget 2016 :

- pour les prestations (enveloppe 6042)	1 220 €
- pour les déplacements des intervenants (enveloppe 6248)	675 €
- pour les frais d'accueil (enveloppe 6257)	<u>735 €</u>
	2 630 €

auxquels il convient d'ajouter les charges propres à la ville en ressources humaines (heures de travail d'un bibliothécaire pour la mise en place et le suivi de l'action : 2 800 €).

La Ville a l'opportunité d'obtenir une subvention de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes (Drac ALPC) dans le cadre de l'organisation du protocole interministériel Culture/Justice. Un dossier de présentation de ce projet a donc été constitué pour lequel un accord de principe pour une participation de 1 500 € a été donné.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour un montant de 1 500 € auprès de la Drac ALPC – service de la création, du développement culturel et de la formation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.